



30 MARS 2015
BRPC

144.
REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un - Peuple - Un but - Une Foi
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

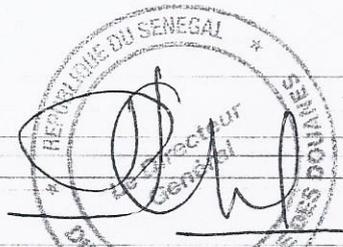
Le Directeur Général

AVIS AUX USAGERS

Je porte à votre connaissance que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Partenaires privilégiés (PPP), l'attribution automatique du bon à enlever (BAE) pour les entreprises agréées à ce programme est effective depuis le lundi 23 février 2015 dans le système informatique douanier.

Pour rappel, ce programme qui entre dans le cadre de la facilitation des échanges par la simplification des procédures douanières, accorde plusieurs faveurs aux entreprises agréées. Parmi ces avantages figure, notamment, l'automatisme du BAE pour l'essentiel de leurs déclarations, y compris celles dont les produits sont exclus du BAE automatique.

J'invite, par conséquent, les entreprises bénéficiaires à respecter scrupuleusement leurs engagements, conformément aux textes de base instituant ce régime de faveur.



Papa Ousmane GUEYE